



REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE L'AIGLON DU LAMENTIN 17 décembre 2018 à l'IMS de 08h à 21h

Règlement particulier : SH, SD, / Ce Règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions de la FFBAD

N° Autorisation : 17.MART/T.I.I./001

- 1-** Le tournoi se déroulera en application des règles de la FFBad. Les matchs se disputeront en deux sets gagnants de vingt et un points.
- 2-** Tout participant doit être en règle avec la FFBad et sa Ligue et ne devra pas faire l'objet d'une suspension et doit être en mesure de prouver son identité.
- 3-** **Le juge arbitre principal est Cyrille BERTON.** Il est désigné par le comité d'organisation, sa décision est sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point de ce règlement
- 4-** Le comité d'organisation se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
Par exemple de limiter les inscriptions dans les tableaux (l'ordre d'inscription faisant foi), de fusionner certaines séries ou de modifier les tableaux **dans l'intérêt de la compétition.**
- 5-** Le tournoi est ouvert à tout licencié FFBAD de catégories minimales à vétérans dans les **séries R, D, P11-P10 et P12-NC.** Le surclassement est libre. La priorité sera donnée aux joueurs étant classés dans leur propre série (ex: en Série D, un D sera prioritaire sur un P).
- 6-** Les inscriptions se feront individuellement et uniquement par internet à l'adresse suivante :
<https://www.inscription-facile.com/form/2FIH4UEHqCPSTXGJAjka>
- 7-** La date limite d'inscription est le samedi 09 décembre 2017 à minuit.
- 8-** **Les joueurs sont convoqués 30 minutes minimum avant leur premier match.** Toutefois, les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée sur l'échéancier.
- 9-** Le montant des droits d'engagement est de 05 euros pour les adultes et gratuit pour les mineurs.
- 10-** La compétition se déroulera **en poules**, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre, avec 2 sortants dans la mesure du possible, ou **poule unique de 4 ou 5.**
- 11-** Aucune interruption de match ni de report, pour difficultés visuelles ou autres sur les terrains, sera faite. (contrejour, éclairage, vent etc..)
- 12-** L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme. Cependant les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et/ou du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.
- 13-** Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales ou éventuellement arbitrés par un arbitre officiel sur demande d'un des joueurs ou du Juge Arbitre.
- 14-** Les volants en plumes (RSL1) seront fournis par l'organisation.
- 15-** Tout joueur non présent sur le terrain 5 minutes après l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le Juge Arbitre et/ou le comité d'organisation.
- 16-** Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec tous les accessoires utiles à son match.
- 17-** Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer et les membres du comité d'organisation. Pendant les pauses réglementaires, **2 personnes licenciées à la FFBad sont autorisées à accéder au terrain pour coacher.**

- 18-** Les joueurs auront droit à 3 minutes d'échauffement à partir du moment où leur match a été annoncé.
- 19-** Tout volant touchant une infrastructure des salles sera compté faute sauf au service où il pourra être rejoué une fois.
- 20-** Une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBad est exigée sur les terrains.
- 21-** Tout joueur désirant s'absenter quelle qu'en soit la raison et quelle qu'en soit la durée, devra demander l'autorisation au JA du tournoi et en avertir le comité d'organisation sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 22-** Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il pourra être réduit avec l'accord de l'intéressé.
- 23-** Seul un représentant de club est autorisé à déposer une réclamation à la table de marque. Toute autre réclamation est déclarée irrecevable.
- 24-** Les décisions du comité d'organisation sont sans appel.
- 25-** Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (**le dimanche 10 décembre à midi**) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à l'AIGLON du LAMENTIN (87 impasse Vinasse 97232 Le Lamentin). Sans justificatif le licencié s'expose à une suspension de toute compétition.
- 26-** Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les instances sportives devra le signaler au juge arbitre et justifier de leur usage par une ordonnance médicale.
- 27-** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents.